

PAR COURRIEL

Saint-Eustache, le 22 décembre 2021

Monsieur Jean-François Roberge

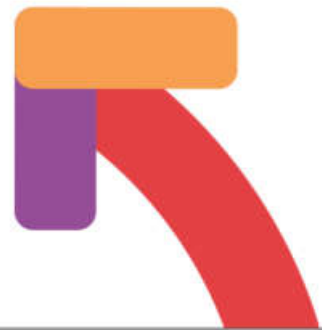
Ministre de l'Éducation
Ministère de l'Éducation
Édifce Marie-Guyart
1035, rue de La Chevrotière
16^e étage
Québec (Québec) G1R 5A

Objet : Mesures sanitaires applicables dans les écoles spécialisées et accès à la 3^e dose de vaccin pour les enseignantes et enseignants

Monsieur le Ministre,

Le 20 décembre dernier, le gouvernement du Québec annonçait la mise en place de certaines mesures dans le but de lutter contre la propagation du variant Omicron. Ainsi, les établissements scolaires qui n'étaient pas encore fermés en raison du congé des Fêtes l'ont été à compter du lendemain, soit le mardi 21 décembre. Pour le moment, il est prévu que le retour en présentiel se fasse à compter du lundi 10 janvier prochain. Les autorités ont décidé de maintenir les écoles spécialisées ouvertes sans que les mesures sanitaires applicables dans ces établissements soient renforcées et que les enseignantes et enseignants qui travaillent dans ces milieux aient accès plus rapidement à la 3^e dose de vaccin qui permettrait pourtant, selon les informations scientifiques qui circulent en ce moment, de lutter efficacement contre les effets du variant Omicron.

Comme vous le savez, les enseignantes et enseignants des écoles spécialisées travaillent auprès de populations scolaires lourdement handicapées et pour lesquelles le respect des règles liées, entre autres, au port du masque de procédure et à la distanciation physique est particulièrement



difficile, voire impossible. De plus, vous n'êtes pas sans savoir que de nombreux établissements scolaires sont aux prises avec des problèmes de ventilation et d'aération. Ces faits indéniables contribuent à nourrir les inquiétudes légitimes de ces enseignantes et enseignants.

Devant la virulence du variant Omicron, nous vous demandons d'agir de manière à permettre aux enseignantes et enseignants qui travaillent dans les classes et les écoles spécialisées d'avoir accès, dans les plus brefs délais, à la 3^e dose de vaccin. De plus, dans l'éventualité où le gouvernement décide de maintenir les écoles spécialisées ouvertes, malgré les modèles alternatifs qui permettraient aux enseignantes et enseignants de continuer de soutenir leurs élèves alors que déferle la vague alimentée par le variant Omicron, nous vous demandons de resserrer les consignes sanitaires applicables dans ces établissements. Celles qui prévalent en ce moment ne suffisent pas à maintenir le sentiment de sécurité du personnel enseignant.

Je suis convaincu que vous saisissez l'importance d'agir de manière diligente.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations chaleureuses,



Sylvain Mallette
Président

c.c. Monsieur Pascal Poulin, Directeur des relations de travail, ministère de l'Éducation
Madame Julie Lussier, Cheffe de cabinet, ministère de l'Éducation

